



LES TROPHEES DE L'AGRICULTURE DES HAUTES-ALPES 2023

2ème édition



Vendredi 1 décembre 2023 - 19h00
Maison de l'Agriculture – Route des silos Gap

DOSSIER DE CANDIDATURE

DEPOT DES CANDIDATURES A RETOURNER AVANT LE **2 JUIN 2023**

→ **Soit par courrier :**

Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes
8 Ter, Rue Capitaine de BRESSON
05000 GAP

→ **Soit par email :** amandine.camoin@hautes-alpes.chambagri.fr

Pour tout renseignement concernant le dépôt de votre dossier, la Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes est à votre écoute : 06.80.67.66.79 – amandine.camoin@hautes-alpes.chambagri.fr

LISTE DES TROPHEES AGRICOLES

- **Trophée de l'agriculture de groupe** : le trophée récompense un(e) candidat(e)* dont l'activité réalisée de façon collective, par la mise en commun de moyens et ressources / le regroupement d'agriculteurs, a été jugée remarquable / exemplaire.
- **Trophée de l'agriculture innovante** : le trophée récompense un(e) candidat(e)* ayant mis en œuvre une/des innovations particulièrement remarquables ou exemplaires (de mode de production, de produit, d'organisation, de commercialisation, de sources d'approvisionnement ou de structure de marché).
- **Trophée de l'installation - transmission agricole** : le trophée récompense un binôme cédant / repreneur dont la transmission et la reprise d'exploitation ont été remarquablement réussies.
- **Trophée Coup de Cœur** : le trophée récompense un(e) candidat(e)* ayant particulièrement retenu l'attention du jury.

*Exploitant agricole ou collectif d'agriculteurs

CRITERES D'ELIGIBILITE

- Les candidats sont des personnes ou des groupements de personnes dont l'activité est essentiellement exercée dans les Hautes-Alpes, et dont le siège social se situe dans le département.
- Les candidats sont des exploitants agricoles ou des groupements d'exploitants agricoles.
- Le jury s'interdit de décerner un trophée conjointement à deux lauréats arrivés ex-aequo.
- Les gagnants de l'édition 2022 ne peuvent pas candidater de nouveau dans la même catégorie.

Afin d'élargir le choix du jury, un appel à candidature sera fait aux lecteurs du Dauphiné Libéré, de l'Espace Alpin, ainsi qu'aux adhérents de la marque HAUTES ALPES Naturellement®.

SELECTION

Suite à la réception des dossiers de candidature, une sélection de 3 nominés par catégorie est faite sur la base de critères objectifs.

Ensuite, un reportage vidéo ou photos sera réalisé pour chaque nominé. Les reportages seront présentés au jury, en complément des dossiers de candidatures pour orienter leurs choix et diffusés lors de la cérémonie de remise des Trophées.

Les nominés s'engagent donc à :

- Autoriser la réalisation d'un reportage vidéo ou photo de leur structure et autoriser sa diffusion ;
- Participer (sauf empêchement majeur) à la cérémonie de remise des Trophées.

LE JURY

Pour procéder à la désignation des lauréats des Trophées de l'Agriculture 2023, le jury se réunit en amont de la cérémonie afin de délibérer, dans les locaux du Dauphiné Libéré ou de la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes (les membres du jury s'engagent à ne divulguer aucune information concernant les délibérations, ni le nom des lauréats, avant la cérémonie).

Les lauréats sont désignés lors de la réunion du jury, qui se compose de :

- Membres de la Chambre d'Agriculture
 - Membres de la rédaction du Dauphiné Libéré
 - Le ou les partenaires premium
 - Les partenaires Premium et Gold
 - L'animatrice de la soirée
- Le jury se déclare libre, indépendant et souverain.
- Les lauréats sont désignés à la majorité des membres présents du jury.

ORIGINALITE DE VOTRE PROJET :

VOLET ECONOMIQUE : votre projet est-il source de plus-value économique ? Si oui, précisez.
(Meilleure valorisation des productions, augmentation de la rentabilité, meilleure rémunération...).

VOLET TERRITOIRE : votre projet est-il source de plus-value pour le territoire ? Si oui, précisez.
(Participe à la dynamique du territoire, création de lien social, création d'emplois locaux, valorisation des ressources locales...)



VOLET HUMAIN : votre projet est-il source de plus-value sur le plan humain ? Si oui, précisez.
(Amélioration des conditions de travail et de vie, transmission de savoir-faire, épanouissement personnel...)

VOLET ENVIRONNEMENT : de quelle(s) manière(s) votre projet s'inscrit-il dans une agriculture durable ? (Production moins énergivore, utilisation optimale des ressources naturelles, recyclage des déchets pour maintenir la qualité des sols, limitation de la pollution des milieux...)

Vous pouvez compléter ce dossier avec tout élément d'information qui vous paraît pertinent (photos, plaquettes, etc.)

Fait à :

Le :

Signature :

